VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
18e SEANCE

38e période administrative 2020-2024

Année 2021-2022

Lundi 13 juin 2022, à 18h30
au Château, salle du Grand Conseil

Présidence de Mme Aurélie Widmer (Soc), présidente.

Sont présents 36 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Claire Hunkeler (Soc), Timothée Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS/ Les Vert-e-s), Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Morgan Paratte (Soc), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Vanessa Tissot (PLR), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 4 suppléant-e-s du Conseil général : M. François Chédel (VPS/solidaritéS), Mme Sandra Schwab (VPS/Les Vert-e-s), Mme Ariane Huguenin (Soc), M. Nicolas Forster (VL).

Sont excusés 5 membres du Conseil général : Mme Mila Meury (VPS/solidaritéS), Mme Alice Dudle (VPS/Les Vert-e-s), M. Jonathan Gretillat (Soc), Mme Sarah Pearson Perret (VL), Mme Marie-Emilianne Perret (VPS/Les Vert-e-s).

Le Conseil communal est représenté par M. Thomas Facchinetti (Soc) président, Mme Nicole Baur (VPS) vice-présidente, M. Mauro Moruzzi (VL), M. Didier Boillat (PLR) vice-président et Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 17e séance, du lundi 9 mai 2022, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Aurélie Widmer** mentionne :

1. Envoi du programme et du bulletin d'inscription de la « Journée du Conseil général » fixée au vendredi 17 juin 2022.
2. Envoi d'une invitation de Festi'neuch pour le dimanche 12 juin 2022.
3. Dépôt sur les pupitres du programme du Musée d'art et d'histoire relatif à l'exposition « Du projet à l'objet – Focus sur les arts appliqués ».
4. Dépôt sur les pupitres d'une invitation à l'inauguration de l'exposition « L'impossible sauvage » au Musée d'ethnographie de Neuchâtel, le samedi 18 juin 2022.
5. Dépôt sur les pupitres du programme « Festival Vivant » du Jardin botanique de Neuchâtel.

Communiqués de presse

- Du Conseil communal intitulé « Soutien aux artistes : mise au concours de bourses de recherche et de résidences artistiques ».
- Du Conseil communal intitulé « Des cafés contacts pour renforcer le lien de proximité entre la population et les agent-e-s de sécurité publique ».
- Du Conseil communal intitulé « Neuchâtel reçoit l'ambassadeur de Singapour en Suisse ».
- Du Jardin botanique intitulé « Le Kaléidoscope, un nouvel aménagement du Jardin botanique pour découvrir, par les sens, la diversité du monde vivant ».
- Du Conseil communal intitulé « Les premiers comptes de la commune fusionnée de Neuchâtel moins impactés que prévu par la Covid-19 ».
- Du Conseil communal intitulé « Encore trois jours pour fêter l'Europe à Neuchâtel ».

- Du Conseil communal intitulé « Dès 2024, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel sera élu au système majoritaire à deux tours ».
- Du Conseil communal intitulé « Coup de pouce financier pour passer de la voiture au vélo-cargo ».
- Du NIFFF intitulé « NIFFF invasion brillera sur des infrastructures réinventées ».
- Du Conseil communal intitulé « Les Cafés-contacts de la Sécurité publique sont lancés, avec la volonté de renforcer la proximité avec la population ».
- Des communes de Neuchâtel et Milvignes intitulé « Energie solaire, comment faire ? Un accompagnement sur mesure pour les propriétaires ».
- Du Conseil communal intitulé « Largement salué par la population et les acteurs du centre-ville, le plan d'action en zone piétonne sera pérennisé avec quelques adaptations ».
- Du Conseil communal intitulé « Migration – Voix de femmes : à la rencontre de dix parcours de vie riches et stimulants ».
- Du Conseil communal intitulé « Nouveaux tenanciers pour un restaurant gastronomique emblématique de la Ville ».
- Du Jardin botanique intitulé « Un festival pour célébrer le Vivant au Jardin botanique de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Davantage de travailleurs sociaux hors murs : un nouveau dispositif de prévention et de médiation pour Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Une nouvelle responsable pour le Centre de santé sexuelle de la Ville de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Partons à la recherche du ver luisant avec la plateforme « Nos voisins sauvages ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

22-005/ 22-201 Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2021

22-008 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la donation François Ditesheim à la Ville de Neuchâtel en faveur du Musée d'art et d'histoire

B. Autres objets

22-611 Interpellation du groupe vert'libéral intitulée « Parc aquatique flottant au large de la ville de Neuchâtel : quelles conséquences pour la commune ? »

22-601 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « En finir avec la publicité commerciale en centre-ville ? »

22-602 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Pour une démocratie plus participative avec l'ouverture d'une rubrique « courrier des lecteurs » dans N+ »

22-603 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Quel avenir pour l'immeuble de la rue de la Main 2 à Neuchâtel ? »

22-604 Interpellation du groupe vert'libéral intitulée « Collection d'antiquités égyptiennes du MEN (Musée d'ethnographie Neuchâtel) »

22-605 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « « Comment promouvoir la culture et sensibiliser les plus jeunes aux questions environnementales à travers un programme annuel de sorties scolaires ? »

22-607 Interpellation du groupe socialiste intitulée « De la crèche à la formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes déplacés en question »

22-301 Motion du groupe socialiste intitulée « Mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin »

22-701 Résolution du groupe socialiste intitulée « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques »

22-609 Interpellation du groupe PLR intitulée « Quelle stratégie touristique pour notre Commune ? »

22-610 Interpellation du groupe vert'libéral intitulée « Plastiques à usage unique : Neuchâtel est-elle toujours pionnière ?»

22-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Concernant la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel »

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition, cette dernière sera traitée dans le cadre du rapport à venir en lien avec le PAL.

21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel »

Sera traitée en même temps que le rapport 21-025.

Neuchâtel, les 23 mai et 10 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Thomas Facchinetti

Le chancelier, Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Nous aurons deux objets à traiter ce soir, à savoir les comptes de l'exercice 2021, ainsi que le rapport n° 22-008.

En principe, selon l'art. 43, al. 4 de notre règlement général, nous ne traitons pas les objets du Conseil général durant les séances consacrées aux budgets et aux comptes. Toutefois, nous prendrons exceptionnellement l'interpellation n° 22-611 intitulée « Parc aquatique flottant au large de la ville de Neuchâtel : quelles conséquences pour la commune ? », déposée par le groupe vert'libéral le 5 mai, dont le traitement prioritaire a été accepté lors de notre dernière séance.

Par ailleurs, conformément à ce qui a été indiqué dans le cadre de la convocation, nous ferons une pause en cours de séance.

Assermentation

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Nicolas Forster (vert'libéral), en remplacement de M. Philipp Niedermann.

22-005 –22-201

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2021

Voir tirés à part des :

- 11 avril 2022 (rapport n° 22-005)
- 24 mai 2022 (rapport n° 22-201)

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle que l'ensemble des rapports seront traités de manière commune. En premier lieu, la discussion générale permettra aux groupes de faire part de leurs avis généraux. Si l'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion de détail permettra ensuite de passer en revue les chiffres relatifs à chaque service selon le volume I. Des questions plus précises pourront alors être posées. Si les commentaires figurant dans le volume II devaient soulever des interrogations, celles-ci auraient également leur place à ce moment-là de la discussion. Il sera ensuite procédé au vote des trois arrêtés en commençant par le deuxième et en terminant par le premier.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- 634... Mais quel est ce chiffre ? Si l'on rajoute quelques zéros, parle-t-on de dette, de charges, de fortune, d'investissement, d'emprunt ? 634, c'est simplement le nombre de pages que nous allons commenter ce soir lors de cette séance dédiée aux comptes.

En introduction, je relève que ces comptes sont tout de même historiques : ce sont ceux de la première année de la nouvelle Commune de Neuchâtel, et ils sont équilibrés.

L'année 2021 – l'année *une* de cette commune – a été parsemée de défis : installation et construction de la nouvelle commune post-fusion, les dicastères de l'ancienne Ville ont été modifiés, les services ont mis en place de nouvelles équipes, de nombreux déménagements ont eu lieu

– on parle d'une trentaine de déménagements, tout de même – et une nouvelle équipe de conseillères communales et conseillers communaux est arrivée à la barre de ce grand navire. Le Covid, quant à lui, a continué de faire des vagues.

Ces comptes 2021 nous posent bien, concrètement, dans cette nouvelle commune. Ils ont passé sous les yeux attentifs des différents services, des chef-fe-s de service, du Service financier, du Conseil communal, de l'organe de révision, des sous-commissions financières et de la Commission financière. On peut imaginer que tout – absolument tout – a pu être vérifié dans ces étapes successives. Nous ne rencontrons pas d'enjeux stratégiques majeurs dans la séance des comptes, contrairement à celle du budget.

Les comptes 2021 et les arrêtés ont été acceptés à l'unanimité par les membres de la Commission financière. Et par le groupe socialiste… voilà, le soufflé du suspens retombe : nous accepterons les comptes. Je vais résumer en quelques mots ces 634 pages, poser quelques questions, parler de la Commission financière, puis conclure.

Le budget 2021 prévoyait un bénéfice de CHF 26'000.- et nous avons un déficit de CHF 900'000.-. Mais nous avons prélevé 26 millions de moins que prévu dans les réserves. Si nous avions suivi à la lettre le budget, nous aurions un bénéfice de 25 millions. Nous ne prenons *que* 12,4 millions dans la réserve conjoncturelle. On sait que la première année d'une fusion coûte plus chère que les suivantes, avec les mises en place nécessaires. Et nous avons une facture de 7,3 millions pour les aides Covid. Si, lors d'une pandémie mondiale, on ne pioche pas dans les réserves conjoncturelles, quand peut-on donc bien le faire ?

Les revenus fiscaux sont plus élevés que le budget ne le prévoyait. Ces revenus restent plus bas qu'une année normale. Comme éclairage, on rappelle que 20 % des habitants de notre nouvelle commune paient moins d'impôt qu'en 2020 : le taux de la nouvelle commune est plus bas que les taux appliqués par trois des anciennes communes, et il y a eu des réformes fiscales cantonales entraînant des baisses d'impôt.

La dette a augmenté, mais nous possédons heureusement des réserves supérieures au montant de cette dette. Entre fortune et réserve, nous avons plus que les dettes, c'est rassurant.

Cette dette est saucissonnée en plus de 1'000 morceaux, ou presque, ce qui donne une bonne stabilité aux frais de celle-ci. Jusqu'en 2032, 54 % de la dette a un taux en dessous de 0,5. Là aussi c'est rassurant, et nous pouvons grandement remercier les services financiers communaux pour le travail effectué, lesquels ont réussi à obtenir cette belle sécurité.

Le groupe socialiste a une question, une demande et quelques points d'attention à formuler.

Nous relevons l'utilité de la réorganisation au moment de la fusion, le regroupement différent par dicastère, ainsi que l'engagement de secrétaires généraux. Cette nouvelle organisation confère une ouverture entre dicastères, diminue le travail en silo et accroît la transversalité.

Au niveau des ressources humaines, les équipes semblent avoir trouvé leurs marques post-fusion. Les déménagements ont contribué à donner de bonnes conditions de travail. Nous saluons la légère augmentation du nombre d'apprentis, ainsi que l'engagement de collaborateurs ou collaboratrices du programme de réinsertion ou de l'AI dans certains services.

Demande du groupe socialiste : celui-ci regrette de ne pas avoir un comparatif des EPT avant et après la fusion, et ceci par dicastère. Il comprend que cela n'ait pas pu être fait à ce jour, mais demande que ces chiffres figurent dans les prochains comptes. Les charges de personnel seront étudiées avec vigilance par notre groupe.

Une question concerne le développement technologique : nous attendons avec impatience un rapport d'information sur les projets de Smart City, car les ambitions affichées sont élevées. Le groupe socialiste aimerait éviter la construction d'une usine à gaz à une époque où le prix du gaz augmente.

Convaincu de leur utilité, le groupe socialiste portera aussi un regard attentif au devenir des deux cuisines de la Ville.

Nous avons lu que le montant des taxes allait être revu et harmonisé. Le groupe socialiste recommande une vision d'ensemble pour la mise en place de cette révision, afin d'éviter, d'une part, l'effet yoyo des factures et, d'autre part, de pénaliser les familles et les bas revenus.

Nous soulignons l'importance du service de proximité représenté par les délégués de quartier. Le groupe socialiste les encourage à aller encore davantage au contact de la population pour se faire connaitre. Nous sommes également soulagés que des années compliquées au sein de deux services aient trouvé leur épilogue.

Le diable se cache parfois dans les détails. « (…) le soutien aux achats d'abonnement junior et adulte est inférieur au budget (…) » : si cela est bien pour les comptes, c'est nettement moins bien pour l'élan que nous souhaitons donner à la mobilité douce.

Et pour clore ce chapitre, le groupe socialiste se montre impressionné par le travail d'un petit service, celui du Tourisme, qui sait si bien promouvoir notre belle commune de Neuchâtel.

Concernant la Commission financière : le Conseil communal – nous l'avons dit – aurait pu présenter aujourd'hui des comptes bénéficiaires. Ceux-ci sont corrects, mais le groupe socialiste convient que la situation n'est tout de même pas rose, un comble pour le symbole de notre parti. La Commission financière s'est engagée à faire un travail pour pouvoir garder une bonne capacité d'investissement. Bien sûr, nous y participerons et nous nous réjouissons de travailler au sein de cette commission, pour trouver les pistes d'amélioration financière en partant d'une réflexion globale, d'améliorer ce qui peut l'être, sans couper à la hache dans certains budgets.

Nous avons la liberté de moduler l'équilibre financier des années à venir, avec finesse, afin de conserver une bonne capacité d'investissement. Nous n'avons ainsi pas besoin de réduire les prestations. La LFinEC nous laisse libre de fixer nous-mêmes notre taux d'autofinancement, ce qui réjouit notre groupe.

Une bonne méthode, entre autres, pour trouver où des économies peuvent se faire, est de partir des propositions de la *base*, de chacune des collaboratrices et chacun des collaborateurs, lesquels connaissent si bien leurs activités.

En conclusion, nous saluons l'analyse attentive faite au sein des sous-commissions financières, tous partis confondus, dans un climat constructif. Nous remercions les chef-fe-s de service et les conseillers communaux pour leurs explications et réponses détaillées. En plus des informations financières, on apprécie, à travers la lecture de ces comptes, de sentir battre le pouls des services.

Nous apprécions la communication du Conseil communal sur ces comptes 2021, communication plutôt posée et non alarmiste. Et nous nous réjouissons que le ton soit similaire lors du prochain exercice du budget : posé, sans crier au loup et viser à faire peur. Nous ne sommes pas en période d'austérité.

Derrière les informations financières se cachent des femmes et des hommes qui travaillent pour notre commune et son bon fonctionnement. Nous les remercions sincèrement de leur travail, ainsi que les cinq conseillères et conseillers communaux. Merci, le job a été fait, dans des conditions pas faciles. Nous l'avons dit en introduction.

Gardons en vue une politique visant à l'amélioration du vivre ensemble et du bien-être de nos habitants. La réduction d'impôt n'est pas un programme politique.

En conclusion, le groupe socialiste, je l'ai dit en préambule, acceptera l'entrée en matière et les comptes de l'an 1 de notre nouvelle commune.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance des comptes, de la gestion, ainsi que du rapport de la Commission financière lors de sa séance du 7 juin 2022. Il est ainsi pris acte d'un déficit d'environ CHF 900'000.-.

- Nous pourrions nous contenter de dire qu'il s'agit des premiers comptes de la commune fusionnée et que toute comparaison avec des exercices précédents n'est, par définition, pas pertinente.
- Nous pourrions aussi conclure que le budget 2021, le premier du genre, a été fait dans l'urgence et, qu'ainsi, l'écart entre les comptes et le budget est dans la nature des choses.
- Nous pourrions finalement argumenter qu'en pleine période de crise sanitaire, il est parfaitement normal que les comptes de notre Ville soient impactés négativement, et que le déficit de CHF 900'000.- n'est pas si grave que cela.

Ces arguments ne sont pas faux, mais ils sont toutefois insuffisants pour expliquer le résultat des comptes 2021.

D'entrée de cause, le groupe PLR salue les efforts menés par le Conseil communal et l'administration pour avoir conduit leurs activités en ces temps troublés de pandémie. Plusieurs services ont été mis à rude épreuve : on pense, en particulier, aux services de la sécurité, mais pas seulement. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Ville ayant œuvré « en mode dégradé » en soient chaleureusement remerciés.

Le groupe PLR salue également la volonté du Conseil communal de mieux gérer les ressources matérielles – par exemple les synergies en matière d'informatique ou de téléphonie – et de stabiliser le nombre d'emplois, même si, sur le thème des effectifs communaux, la pente est encore en légère progression. Autre exemple de bonne gestion : les charges BSM sont inférieures au budget.

Cette volonté, conjuguée à celle d'associer étroitement la Commission financière aux travaux visant à assainir les finances communales, sont des signaux positifs et encourageants pour les élus PLR, toutefois bien conscients qu'il faudra faire preuve de patience pour que des résultats déterminants puissent être observés.

Pour en revenir aux comptes, notre groupe relève avec satisfaction que le résultat n'a pas été amélioré comptablement en recourant à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour 26 millions.

En revanche, ne perdons pas de vue que la réserve conjoncturelle a été mobilisée à concurrence de 12,4 millions et que, sans cette manne financière, le résultat aurait été péjoré d'autant. Rappelons également que

la réserve conjoncturelle présente actuellement un solde d'environ 80 millions, laquelle, à force d'y puiser, sera probablement épuisée d'ici 2030. Il faudra alors se préparer à des résultats certainement moins attrayants.

Par ailleurs, le déficit de CHF 900'000.- cache, en réalité, un déficit opérationnel de 19,5 millions. Cela signifie que sans des revenus extraordinaires – par définition aléatoires et non permanents – notre ménage communal serait dans le rouge vif.

Les revenus fiscaux sont supérieurs au budget. Le budget a-t-il sous-estimé ces revenus en raison de la pandémie ou s'agit-t-il réellement d'une bonne nouvelle ? Certainement un peu des deux. N'oublions pas toutefois que les revenus fiscaux sont en baisse durant ces dernières années.

Notre Ville affiche un autofinancement d'environ 25 millions pour des investissements de 28 millions. Le fait d'avoir investi, en 2021, moins que ce qui avait été budgété fait que l'insuffisance de financement demeure limitée.

Toutefois, rappelons que le taux d'autofinancement est calculé selon notre propre règlement, dont la méthode de calcul diffère sensiblement de celle du MCH2. Notre méthode montre un degré d'autofinancement de 91 %, alors qu'avec les calculs selon MCH2, figurant dans le rapport, cette valeur est de 4,5 % seulement, et est largement en deçà des valeurs recommandées de 70 %

Que se passera-t-il lorsque notre commune décidera à nouveau d'investir – et cela est nécessaire – d'importants montants comme lors des exercices passés ? L'autofinancement sera alors insuffisant et le degré d'autofinancement sera nettement inférieur aux valeurs requises par la LFinEC. Il faudra alors recourir encore plus à l'emprunt, avec des taux en augmentation.

L'emprunt, parlons-en. La Ville affiche une dette en hausse de 410 millions.

Comme déjà dit, le faible montant de l'autofinancement et les ambitions de notre collectivité en termes d'investissement causeront assurément une aggravation de la dette. Et alors ? me direz-vous, est-ce grave, pour une collectivité, que de vivre avec une dette ? Pour le groupe PLR, oui, et il faut s'en soucier.

Tout d'abord, une capacité d'autofinancement réduite conduira – à moins que les règles financières ne soient changées au niveau cantonal ou communal – à une limitation des investissements. Est-ce un bon signal de limiter les investissements pour une commune nouvellement fusionnée, aux projets ambitieux mais nécessaires ?

Autre alternative : notre Ville continuera d'investir, mais elle devra déroger au mécanisme de frein à l'endettement. De manière très vraisemblable, la dette repartira alors à la hausse. Dans le cas où le mécanisme de frein à l'endettement devait être allégé, le groupe PLR resterait très attentif aux modalités qui encadreraient cette dérogation. Un tel changement de politique financière ne pourrait se faire sans fixer un certain nombre de règles et d'objectifs, afin de garder une certaine maîtrise de notre indépendance financière.

Hormis le montant de la dette, le coût de celle-ci doit également nous interpeller. Actuellement, la Ville profite de taux plutôt bas – taux moyen de 0,74 % – mais la tendance à la hausse est déjà amorcée.

Quelle serait la conséquence si le taux moyen devait atteindre des taux connus historiquement, par exemple 3,5 % ? Eh bien, notre charge financière augmenterait de 3 à 14 millions, soit CHF 320.- par habitant, non pas pour rembourser la dette, mais juste pour financer le coût de celle-ci.

Finalement – et c'est un cercle vicieux – si la dette de notre commune devait augmenter, les conditions d'emprunt pourraient changer considérablement. En effet, en cas d'augmentation importante de la dette de notre Ville, les agences de notation – lesquelles attribuent des *rating* aux collectivités publiques – arriveraient vraisemblablement à la conclusion – comme en 2003-2005 lorsque la dette des hôpitaux impactait les finances communales – que la Ville n'est pas un emprunteur solide. Cela provoquerait certainement une pénalisation sur le taux d'intérêt.

Le groupe PLR saisit l'opportunité des comptes 2021 pour saluer le fait que, dès le budget 2023, une politique de priorisation des investissements sera proposée par le Conseil communal. Nous sommes conscients que cela sera un travail difficile, tant pour l'Exécutif que pour le Législatif. Mais nous sommes persuadés que c'est l'unique et seule solution pour définir les projets prioritaires et maîtriser la dette.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR salue la volonté de l'exécutif de développer notre belle commune et ses efforts pour contenir l'explosion des charges. Il salue également la volonté d'associer le Conseil général, notamment par sa Commission financière. Restons toutefois attentifs à des notions telles que : autofinancement, dette et évolution des charges. Il ne s'agit pas de pures notions comptables. Les ignorer pourrait, dans un avenir plus proche qu'on ne le pense, conduire notre Ville à une impasse financière, marquée par un fonctionnement réduit au minimum et l'abandon d'un grand nombre d'investissements. Cela n'est pas souhaitable, alors soyons vigilants.

Au final, notre groupe a accepté à l'unanimité les projets d'arrêtés I, II et III.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le budget de la nouvelle commune prévoyait un déficit de 47 millions au résultat opérationnel, compensé par des revenus extraordinaires, c'est-à-dire en prélevant dans les réserves.

Les comptes effectifs dévoilent un déficit opérationnel de « seulement » 19,5 millions, qui sont presque compensés par un prélèvement dans les réserves de 18,7 millions, d'où les CHF 900'000.- de déficit. C'est donc nettement mieux que prévu et l'on peut s'en réjouir.

Une première raison à cet écart est à rechercher dans le fait que chaque ancienne commune a tenu à être sûre que tous les éléments qu'il fallait faire figurer dans le budget commun seraient bien inscrits, ce qui s'est avéré parfois un petit peu surévalué.

Un autre élément est que le Covid n'a pas coûté aussi cher que l'on pouvait le craindre, car, certes, il y a eu des dépenses supplémentaires pour certaines missions, mais passablement d'autres ont passé aux oubliettes.

Un troisième élément concerne les recettes fiscales qui se sont avérées nettement moins péjorées par le Covid que ce qui était imaginé dans le budget, avec 14 millions de plus que prévu.

La bourse nous a aussi donné un petit coup de main, avec des revenus financiers de la commune supérieurs au budget.

Cet exercice a donc servi de test et nous permet, dès à présent, d'avoir une base plus réaliste pour les prochaines années.

Vingt millions de déficit opérationnel, c'est toutefois encore assez loin de l'équilibre que le règlement sur les finances nous enjoint d'atteindre. D'ailleurs, aucun des indicateurs financiers fournis en pages 29 et 30 du rapport sur les comptes n'est vraiment vert. Tous tombent dans l'orange plus ou moins foncé. En conséquence, il risque d'être difficile d'investir pour les projets déjà votés, mais aussi pour les projets planifiés dans les mois et les années à venir.

Plus concrètement, 20 millions c'est environ 6 % des charges totales de la commune. C'est trop pour une gestion durable de nos finances. Cependant, en agissant sur les dépenses et sur les recettes, l'objectif d'un équilibre semble atteignable à moyen terme, peut-être 5 ou 10 ans. C'est d'ailleurs sur cet élément que le Conseil communal travaille et consulte régulièrement la Commission financière. Les discussions sont relativement fructueuses à ce sujet.

Dans cette perspective, la domiciliation est un élément important, et nous espérons que les nombreux projets immobiliers en cours feront venir des habitants dans notre belle commune. Nous nous réjouissons aussi de voir comment le développement technologique – avec un budget pourtant très modeste – pourra contribuer et apporter des éléments tangibles dans l'organisation et l'optimisation de la gestion de notre commune. Les perspectives de remontée des taux hypothécaires nous encouragent à rester vigilants sur l'évolution de la dette. Il faut donc vraiment viser à éviter de devoir emprunter de l'argent pour simplement faire fonctionner la commune, hors investissements.

Si nous parvenons à la stabilisation de nos finances, la fusion sera alors pleinement réussie, dans la mesure où quelque 10'000 habitants de notre commune – ceux des trois anciennes communes qui ont fusionné avec Neuchâtel – paient moins d'impôts qu'avant, tout en voyant les prestations communales s'améliorer. Ceci pour la plupart, du moins, s'agissant des habitants et des prestations.

Avant de conclure, notre groupe aimerait remercier tous les artisans de cette fusion et de cette première année de travail au sein de la commune : en particulier le personnel et nos 5 conseillers communaux, qui ont su, tous ensemble, définir un cap commun et relever tous les défis qui se sont posés, lesquels étaient très nombreux.

En fin de compte, notre groupe acceptera les comptes 2021 et les trois arrêtés qui y sont associés. Il se permettra de revenir avec quelques questions de détail au cours de la discussion.

M. Thomas Perret, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclame :

- « Madame la Présidente, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre
Le budget est chose politique plaisante à défendre, ou pourfendre.

Tandis que discuter des comptes est morfondant voire rasoir
Un peu comme lire un polar quand on connaît la fin de l'histoire.

Certes les comptes, quand ils ne sont pas de Grimm ou d'Andersen,
sont affaires nobles et honnêtes mais bien peu amènes ;

Parler de ce qui est déjà passé ne nous met pas aux anges
Et notre Parlement arrive ici comme grêle après les vendanges.

En conséquence causons bien, mais surtout causons peu !
Et tentons de jouer avec les mots pour n'être pas ennuyeux.

Sur un plan purement comptable, il faut se faire une raison :
Pas de comptes 2020 pouvant servir de point de comparaison.

Un budget 21 élaboré dans des conditions vraiment hasardeuses
Et des erreurs d'imputations qui ont ainsi été assez nombreuses.

Vous l'aurez compris, malgré toute notre sagacité
Tirer des conclusions de ces comptes n'est pas chose aisée.

Oui, déficit il y a, et nous ne sautons bien sûr pas de joie
Mais, somme toute, nous ne sommes pas trop aux abois

Puisque malgré une situation fort secouée par la pandémie
La réserve conjoncturelle n'a été sollicitée qu'à demi

Et que visiblement il n'y avait pas encore vraiment motif
à liquider la réserve de revalorisation du patrimoine administratif.

Nous apprécions également qu'au service de la gérance
La pompe à phynances ait été remise dans le bon sens.

Car aïe aïe aïe les décomptes du logiciel Abalmmo
Allaient depuis trop longtemps à vau-l'eau ;

Commencer à en épurer les comptes nous coûte cher
Mais pour remettre ce service d'aplomb c'est un mal nécessaire.

De fait, les comptes sont surtout, à l'heure où le prochain budget se tisse
Une occasion propice d'en souligner quelques lignes directrices.

Permettez-nous de citer quelques idées que nous avons en tête :
La réflexion doit, ma foi, aussi porter sur les recettes.

En effet, Mesdames et Messieurs, ne prenez pas prétexte
De l'air d'Ancien Régime qu'a ce soir notre texte

Pour croire que nous sommes enclins à ne pas solliciter
Nos concitoyennes et concitoyens les plus fortunés.

Si nous voulons une politique sociale et écologique
Il nous faut des moyens, et pas seulement rhétoriques.

Réfléchir à notre point d'impôt ne doit pas être tabou
Car à part Milvignes, aucune commune ne l'a aussi bas que nous.

Et ne nous leurrons pas, ce n'est pas en espérant
Etre toujours plus d'habitantes et d'habitants

Que nous pourrons rétablir nos finances mises à mal
Puisque les zones encore non bâties de notre territoire communal

Ne sont pas un puits, un réservoir sans fin,
Et qu'elles disparaissent comme peau de chagrin.

La question des taxes doit aussi être mise sur la table
Non liées au revenu, elles sont loin d'être équitables.

Mais en appliquant le principe de l'usager ou du pollueur-payeur
Elles ont peut-être le mérite de freiner nos ardeurs

De consommation de ressources, d'espace et de biens communs
Qui au train actuel nous manqueront bien vite demain.

Nous attendons donc avec impatience que le Conseil communal
Nous transmette son rapport sur cet objet crucial.

Dans un autre registre, nous incitons notre exécutif
A vraiment être des plus attentifs et actifs

Dans la gouvernance des syndicats intercommunaux
Qui sont financièrement de lourds cargos.

Quant à éviter, voire renverser, du Canton les reports de charges
Nous savons que la tâche est vaste et large !

Mais bref, ce n'est pas dans notre idée de vouloir nous engager
Pour raison d'économies dans une politique d'austérité.

Les défis sont immenses, gigantesques
Penser les résoudre sans un sou est grotesque.

Mais c'est bien volontiers que nous admettons
Que des choix devront être faits dans les prestations

Et que de difficiles négociations devront être menées
Pour savoir ce que nous gardons et ce que nous laissons tomber.

In fine, l'exercice est plus philosophique que financier :
Pour limiter les dépenses faisons preuve de sobriété.

Oui, à nous d'imaginer une collectivité et une administration
Laissant tomber certaines activités de prestige et de flonflons.

Et permettez-nous un exemple mineur : pour lutter contre les îlots de chaleur
Laissons simplement pousser les herbes et les fleurs

Plutôt que de tondre trop fréquemment
Et de dire ensuite qu'il faut planter des arbres, construire des auvents.

Sobriété et solidarité dans nos envies et nos dépenses
Sont ainsi du message de notre groupe l'essence.

Voilà, pas sûr que je puisse encore dire bien des choses en somme
C'est donc avant que cette péroraison ne vous assomme

que je m'en vais encore vous déclamer
Que notre groupe va accepter les comptes et ses arrêtés

Non sans oublier de remercier très vivement
Toutes celles et ceux qui ont oeuvré pour boucler ce document.

Et je terminerai là cette intervention quelque peu potache
Afin de ne pas ôter à notre Conseil, Madame la Présidente, son panache… »

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je ne suis pas sûr d'avoir le talent de Thomas Perret…

Tout d'abord, je remercie les groupes pour leurs commentaires sur nos comptes. Merci surtout pour nos collaboratrices et collaborateurs, car je crois sincèrement et fortement qu'ils méritent aujourd'hui ces remerciements pour le travail effectué dans des conditions difficiles, non seulement en raison de la situation sanitaire – et maintenant économique – mais aussi dans toute la phase d'organisation, de réorganisation, liée à cette fusion.

Après avoir écouté l'ensemble des groupes, j'allais dire que nous pouvons partager la quasi-totalité des commentaires qui ont été rapportés ; j'en suis peut-être un tout petit peu moins sûr après avoir entendu le porte-parole du groupe VertsPopSol. Il n'empêche que le Conseil communal est réaliste, il sait qu'il a des défis à relever et qu'il ne doit pas sous-estimer la situation des comptes : nous avons entendu les termes de déficit structurel, de niveau d'autofinancement et d'endettement.

Cependant, le Conseil communal est aussi conscient de la situation économique et sanitaire particulière dans laquelle notre société se trouve aujourd'hui. Il est conscient du fait que nous avons des réserves et une fortune encore importantes, et les réserves que nous avons pu créer en période de bonne conjoncture servent justement à combler les trous en période de crise.

Le Conseil communal a largement partagé avec les collaborateurs, les groupes – et, maintenant, dans le cadre de la Commission financière – son évaluation de la situation, les mesures qu'il entendait prendre ou la direction dans laquelle il entendait aller, et un calendrier. Pour nous, l'important est de retrouver cette capacité à regarnir nos réserves quand la conjoncture sera meilleure.

Le Conseil communal a également confiance dans les effets de la fusion. Nous avons vu les premiers effets – même s'ils sont encore relativement ténus – dans les comptes. Le Conseil communal est confiant dans les mesures qu'il a déjà prises au sein de l'administration, dans celles qu'il lui reste à prendre et celles qui viennent d'être décidées récemment. Il a confiance dans le travail démarré avec la Commission financière.

Finalement, le Conseil communal est confiant dans l'attractivité de cette nouvelle commune. C'est quelque chose que nous sentons très fortement aujourd'hui, au travers des contacts que nous avons à l'extérieur et par le nombre de manifestations qui ont lieu dans notre ville. Nous avons vraiment le sentiment d'une attractivité qui revient et qui aura aussi des conséquences positives sur nos comptes.

Voilà les commentaires que je pouvais faire concernant nos comptes 2021 et le futur.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, relève que l'entrée en matière n'a pas été combattue dans les différentes prises de parole et qu'elle est dès lors acceptée tacitement. Aussi, elle déclare :

- J'imaginais vous proposer de faire la pause après le débat général, mais il est un peu tôt, aussi je vous propose d'aller de l'avant avec l'examen de détail et de prendre notre pause un peu plus tard. L'examen de détail porte sur le volume I, *Comptes 2021 et commentaires détaillés*, que nous prenons à la page 55 : *Comptes de résultats détaillés et commentaires*.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

Présidence

Néant.

Développement durable, mobilité, infrastructures et énergie

Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier interroge :

- Une petite question, mais qui a toute son importance : elle porte sur le fonds communal pour l'énergie. Justement, nous n'en voyons pas vraiment le fond, car il a plutôt tendance à augmenter. Aussi, nous aimerions demander au Conseil communal ce qui pourrait être entrepris afin que ce fonds puisse être davantage utilisé pour encourager et soutenir des projets et des économies d'énergie.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Merci pour cette vaste question, qui recevra une réponse circonstanciée dans le cadre du rapport qui est actuellement en préparation sur la

stratégie énergétique de notre nouvelle commune, et qui sera soumis à votre Autorité dans la seconde partie de cette année. Le calendrier de ce rapport est en lien avec la finalisation du plan communal des énergies, un document qui est actuellement en voie de finalisation, en coordination avec d'autres communes du Littoral.

Concernant la question posée – et sans entrer dans trop de détails – nous pouvons vous indiquer que l'actuel fonds de l'énergie découle de la loi cantonale sur l'énergie, qui a été votée en 2017 par le Grand Conseil et qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Il est alimenté depuis lors par une taxe prélevée par kWh consommé, et chaque année, depuis 2018, ce sont environ CHF 900'000.- qui ont été versés au fonds de l'ancienne Commune de Neuchâtel.

La Commune de Peseux avait également constitué un fonds avec possibilité de subventionnement pour des projets dans le domaine de l'énergie, assez analogue à ce qui se faisait sur l'ancienne Commune de Neuchâtel. Corcelles-Cormondrèche, pour sa part, a également utilisé le produit de la taxe, notamment pour le projet Croix 4, dont il a déjà été question dans ces murs. Valangin, en revanche, à notre connaissance, n'a pas distribué le produit de la taxe.

Avec la fusion qui a conduit à la naissance de notre nouvelle commune, tous les fonds ont été consolidés en un seul, et les produits annuels s'élèvent actuellement – sur la base d'une seule année effective – à environ 1 million de francs, soit CHF 100'000.- supplémentaires par rapport à ce qui était encaissé par l'ancienne Ville. C'est une augmentation de 10 %, alors que l'apport de la population des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin correspond, lui, à 30 % de la population de la commune fusionnée. La différence entre ces deux chiffres s'explique sans doute par la présence importante de consommateurs industriels sur le territoire de l'ancienne Ville de Neuchâtel : comme la taxe est liée au nombre de kWh consommés, évidemment, plus il y a de consommation, plus le fonds est alimenté.

Les chiffres des années 2018 à 2020 pour l'ancienne Ville montrent que les subventions octroyées annuellement oscillaient entre CHF 217'000.- et CHF 255'000.- par année. En 2021, suite à la fusion, ce total a augmenté à quelque CHF 325'000.-, avec un nombre important de projets soutenus dans les anciennes communes villageoises.

Pour en venir très concrètement aux mesures souhaitées pour stimuler l'impact que peut avoir l'utilisation de ce fonds, je peux vous dire que les anciennes autorités – et les nouvelles également – n'ont pas vraiment ménagé leurs efforts, parce que le constat que vous avez fait l'a également été par les autorités.

La première mesure qui a été prise pour augmenter l'impact des possibilités de financement, c'est l'harmonisation, sur l'ensemble du territoire communal, de la réglementation qui existait dans l'ancienne Ville de Neuchâtel, cela dès février de l'année dernière. Cela explique pourquoi nous avons un nombre relativement important de projets qui ont été financés dans les anciennes communes qui ont fusionné avec la Ville de Neuchâtel.

Parmi ces mesures, nous pouvons notamment citer l'apport communal au programme cantonal pour les bâtiments, ainsi que le soutien aux installations photovoltaïques et thermiques. Le fonds est utilisé également pour financer des mesures de promotion des énergies renouvelables, dont, par exemple, le programme GROUP-IT, qui encourage des propriétaires à construire leur installation solaire en leur apportant un soutien très concret dans la préparation de leur projet et la mutualisation des appels d'offres.

Après une première édition pilote, qui a été lancée en 2020 et qui s'est terminée l'an dernier – les réalisations sont encore en cours actuellement – le Conseil communal a décidé, il y a peu, de renouveler l'expérience en collaboration avec la Commune de Milvignes. Vous l'avez peut-être lu dans la presse, les séances de présentation du programme ont fait salle comble, que ce soit à Neuchâtel ou à Milvignes, et des dizaines d'inscriptions ont déjà été enregistrées.

Une troisième mesure a été prise, et non des moindres : le Conseil communal a réussi, dès le printemps de l'année dernière, à rationaliser la procédure d'annonce et d'autorisation pour les nouvelles installations photovoltaïques, permettant de diminuer de moitié le temps moyen de traitement des dossiers, de 18 à 9 jours. Ceci a suscité une certaine admiration des partenaires de la HES-SO dans le cadre du programme GROUP-IT mentionné précédemment, lesquels connaissent des réalités assez différentes en termes de traitement des dossiers dans d'autres communes romandes qui participent également au programme.

Une autre mesure très importante qui a été prise concerne, elle, un autre fonds : le fonds solaire. Ce dernier est géré par Viteos et a été alimenté par les villes actionnaires de l'entreprise jusqu'en 2017, soit jusqu'à l'entrée en vigueur du fonds actuel.

Les partenaires ont convenu d'un mécanisme permettant d'utiliser le solde attribué à chaque ville pour installer de nouvelles centrales solaires sur les toitures appartenant à la commune. Près d'une trentaine de projets sont ainsi en cours de réalisation ou de planification, ce qui permettra à la commune de satisfaire très largement à son devoir d'exemplarité en la matière. La prochaine toiture équipée d'une certaine envergure est celle

du hangar à bateaux du Nid-du-Crô, actuellement en phase de réalisation et qui sera inaugurée vers la fin du mois de juin.

Enfin, il faut rappeler qu'un million de francs du fonds de l'énergie est réservé pour l'une des installations les plus performantes, les plus importantes qui n'aient jamais été réalisées sur le territoire communal : celle de la nouvelle STEP. Cette dernière fait partie des plus gros consommateurs d'énergie qui se trouvent sur le territoire communal, mais deviendra productrice nette d'énergie à la fin de sa rénovation en 2025.

Il n'en reste pas moins que les analyses devront être affinées pour améliorer encore l'utilisation de ce fonds. Cela ne veut toutefois pas dire *jeter l'argent pas les fenêtres*. Il ne s'agit pas simplement de le dépenser, mais de le dépenser à bon escient, en espérant avoir un maximum d'impact en retour de cette contribution, de la part de privés, d'associations ou d'entreprises.

Pour terminer, trois observations, qui seront développées dans le rapport. Il faut savoir que, dans une ville, la proportion de locataires est extrêmement importante. Cela veut dire incidemment, si l'on a 70 % de locataires qui ne peuvent pas – ou de manière très limitée – développer leurs propres installations, qu'il faut que l'on touche beaucoup plus les propriétaires de parcs immobiliers, les gérances, pour stimuler peut-être un petit peu plus les *ardeurs* en termes d'installations solaires. C'est certainement une des mesures qui sera prise à l'avenir et qui sera affinée et détaillée dans les mois qui viennent.

La deuxième chose que nous avons constatée dans le cadre de la collaboration avec Milvignes, c'est que, dans de plus petites communes – qui sont souvent des communes soit rurales, soit périurbaines – il y a plus de propriétaires individuels qui utilisent ce genre de fonds de manière ciblée. Nous avons donc beaucoup plus de dossiers, mais n'avons pas forcément des masses de kWh produits à la fin, car ce sont généralement de très petites installations.

Ainsi – et ce sera ma conclusion – l'autre potentiel qu'il faut évidemment essayer de développer et de stimuler, c'est celui sur les grands bâtiments, sur des terrains privés, où, pour le moment encore, il n'y a pas assez d'installations photovoltaïques. Nous travaillerons sur cet élément-là également à l'avenir.

Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

Néant.

Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et RH

Service de la protection et de la sécurité

Mme Julie Courcier Delafontaine interroge :

- La commune fusionnée s'est dotée d'un responsable de projets informatiques, pour travailler à la mise en place de la Smart City, dont le Conseil communal a fait dorénavant son slogan.

Alors que la ville s'est séparée il y a peu de son Service informatique – pourtant bénéficiaire – le Conseil communal peut-il nous garantir que nous ne créons pas là un CEG bis, et que les coûts dédiés à l'informatique ne prendront pas l'ascenseur, puisque nous devrons désormais, sans service communal, payer les développements souhaités et, de plus, certainement les payer à des acteurs privés.

Comment entend-on calculer les coûts/bénéfices ? Comment ceux-ci seront-ils évalués ? Aurons-nous droit à un rapport sur le sujet ? Comment les impacts écologiques de ce développement Smart City seront-ils calculés ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Les réponses à ces questions se trouveront, pour la plupart, dans le rapport que votre groupe a relevé comme étant attendu et qui sera présenté d'ici cet automne.

Ce que je peux dire, c'est que le travail du délégué au développement technologique a consisté jusqu'à maintenant à prendre en main la question du matériel informatique et téléphonique interne, les procédures, les processus, la façon dont sont traités les besoins remontés par les services. Cette manière de faire a déjà généré – et va encore générer – d'importantes économies. Celles-ci sont aussi liées au fait que nous travaillons étroitement avec le Canton, lequel a négocié de nouvelles conventions, tant pour la téléphonie fixe que pour la téléphonie mobile. Il a également un nouveau fournisseur pour le matériel informatique, avec, à la clé, d'importantes réductions.

Concernant la suite de la question, nous avons envisagé – en tout cas dans un premier temps – de travailler à l'élaboration de la stratégie et des premiers outils sous forme d'une collaboration avec les institutions présentes sur notre territoire. En effet, nous avons la chance d'avoir des instituts de recherche de très haut niveau – tels que l'Université et la Haute

école de gestion – ainsi que des entreprises privées qui sont toutes désireuses de collaborer avec nous.

A l'heure actuelle, le rapport sur la stratégie Smart est rédigé par un groupe de travail d'une dizaine de personnes, dont une seule est employée de la ville, les autres étant des spécialistes reconnus du domaine, lesquels, pour l'instant, travaillent pour nous volontairement, sans rémunération.

Nous allons aussi vous présenter des projets qui seront probablement financés par la Confédération ou le Canton dans le cadre de la stratégie Smart, et allons très prochainement déposer un projet. La volonté est donc de mieux collaborer avec les instituts, avec les privés et d'aller chercher des sources de financement également à l'externe. Cela nous permet d'éviter de vous soumettre de nombreuses demandes de crédit pour démarrer des projets.

Pour ce qui est des cas plus concrets, nous travaillons aujourd'hui sur de nombreux projets qui servent de sondes ou de ballons d'essai dans les différentes thématiques que nous avons abordées, que ce soit la GED, les outils de pilotage ou les questions de développement durable. Chaque fois que nous le pouvons, nous essayons de mettre en valeur des sociétés ou des technologies qui ont été développées dans le canton, de regarder si elles peuvent correspondre à certains besoins de nos services ou de nos entités, et de travailler par projets pilotes dans le cadre des budgets disponibles.

Je peux donner l'exemple des bornes électriques des ports, auxquelles nous travaillons avec une société active dans le cadre de Microcity plutôt qu'avec d'autres partenaires situés initialement dans les pays nordiques.

Je peux parler de projets à la gérance, qui sont également réalisés avec des partenaires. Tous ces projets sont gérés soit avec les crédits d'investissement, soit avec les budgets à disposition, et nous servent à valider la façon de travailler et à progresser dans le rapport que nous établissons. C'est notre manière de faire et de fonctionner aujourd'hui.

A l'heure actuelle, je dirais que nous avons réalisé des économies et que nous entreprenons un travail collaboratif très intense avec tous les acteurs de l'innovation dans le canton. Cela nous évite ainsi d'engager des frais et nous permet, pour l'instant, de faire face à la charge de travail malgré le fait que nous n'ayons qu'un seul collaborateur. Cela risque probablement d'évoluer à futur, mais, en tous les cas, cela fera l'objet, au fur et à mesure, des rapports nécessaires à l'attention de la Commission financière et du Conseil général.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Je souhaite rebondir sur ce qui vient d'être dit et également préciser notre demande concernant ce concept de Smart City, dont on parle depuis fort longtemps.

Pour notre groupe, il est vraiment important, tout d'abord, que ce futur rapport nous parvienne *avant* le début des discussions sur le budget 2023, et que nous puissions comprendre les objectifs et les partenariats avec le CSEM et l'UniNE, afin d'entrevoir la vision et de savoir où l'on va. On pourrait craindre que l'évocation de cette future application citoyenne – qui est un projet phare pour la Ville – devienne un slogan touristique un peu vide.

Nous espérons donc que ce ne soit pas le cas et attendons vraiment avec beaucoup d'impatience ce rapport, si possible avant le début de nos travaux sur le budget.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Si je peux vous rassurer, le but du rapport est aussi de préciser – et je pense que c'est le plus important – les conditions dans lesquelles nous allons inscrire cette politique Smart, c'est-à-dire ce que nous voulons faire, pas simplement de la technologie, de l'innovation, de l'innovation sociale, ou comment nous voulons traiter les questions de développement durable.

Pour nous, il s'agit surtout de vous expliquer ce que nous allons faire en termes de traitement des données, ainsi que de protection des données et de la vie privée. Nous sommes en train de construire le socle sur lequel nous allons développer ces travaux. Avant de commencer de grands projets, il est important pour nous de savoir ce que nous allons faire avec les données qui seront collectées, dans quels buts nous faisons les choses et qui nous mettons au centre de la démarche.

Ce sont toutes ces informations que vous trouverez dans le rapport. Nous sommes tout à fait conscients des grandes implications que cela peut avoir et des demandes qui émanent de tous les partis dans ce domaine. Je peux donc vous rassurer sur ces sujets-là.

Famille, formation, santé et sports

Service des sports

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier intervient :

- J'ai une question qui porte sur la rubrique « Promotion et manifestations », où nous voyons, en page 143, qu'un montant de CHF 150'000.- figure dans les taxes au titre de « Prestations de services pour tiers ». Selon les explications données, ces prestations correspondent aux « (…) prestations liées au personnel de la Ville engagé au sein du Conseil d'administration d'ello communication SA (…) ».

Dans cette même rubrique, on retrouve ce montant de CHF 150'000.- en imputation interne « Prestations de services », qui est crédité à la Chancellerie, celle-ci n'étant pas une entité soumise à la TVA contrairement à l'entité « Promotion et manifestations ».

Notre question est donc la suivante : comme nous avions compris, en Commission financière, que le Conseil communal renonçait désormais à des imputations internes entre services, nous souhaiterions une explication sur cette manière de faire. Est-ce lié à des obligations comptables ? Nous aimerions un peu plus d'explications à ce sujet.

M. Alexandre Brodard intervient :

- Le groupe PLR a une petite question concernant le terrain de foot de Valangin et ses installations sportives, vestiaires, cantine et locaux de matériel. Nous avons constaté – ou ouï dire – que l'état du terrain est actuellement assez catastrophique, même si nous admettons volontiers que ce terrain n'a jamais été celui de Wembley.

L'état actuel du terrain laissant passablement à désirer, nous nous demandons donc quelles sont les intentions du Conseil communal à son sujet. Est-ce que l'on y rejouera prochainement – ou à l'avenir – au foot ou à quelque autre sport se pratiquant sur gazon ou sur l'herbe ?

Deuxièmement, nous avons eu connaissance de discussions ou d'une convention qui aurait été passée entre la Commune de Neuchâtel et un groupement – soit le FC Valangin, soit une amicale de Valangin – concernant un rachat des installations. Nous n'avons pas trouvé de ligne comptable à ce sujet dans le rapport sur les comptes. Un contrat a-t-il, oui ou non, été passé ? Y a-t-il eu un rachat par la commune de certaines installations dans un état… *difficile* ? Pourrions-nous obtenir des informations du Conseil communal à ce sujet ?

Invitée par la présidente à répondre aux questions, la responsable du dicastère, **Mme Nicole Baur**, cède la parole à M. Didier Boillat pour la réponse à la première interrogation, celle-ci relevant du domaine financier.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Il s'agit effectivement d'une exception aux règles internes selon lesquelles, en principe, nous renonçons aux imputations. Il y a sept cas dans lesquels des exceptions sont possibles, entre autres pour les services autoporteurs, lors de facturations directes à des tiers ou quand il y a une obligation légale, par exemple dans le cas des syndicats.

Dans le cas présent, il s'agit d'une exception due au fait que, pour les administrations publiques, l'assujettissement à la TVA n'est pas simplement lié à l'entreprise, mais à chacun des services, chacune des entités. En fonction de son activité et du volume, la Chancellerie n'est pas soumise à la TVA. Comme la prestation doit être facturée TVA incluse à ello, nous utilisons simplement une autre entité pour cette facturation et nous compensons par une imputation interne. Il s'agit donc juste d'une exception en matière d'imputations internes.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Concernant le terrain de Valangin, c'est effectivement une histoire qui nous a tenus en haleine. Une convention a été signée en décembre dernier entre la Ville et l'Association des amis du FC Valangin. Nous étions tenus de reprendre les engagements qu'avait pris le Conseil communal de Valangin à l'égard de cette association. Le terrain appartenait déjà à la Commune de Valangin, mais l'association avait réalisé des travaux de rénovation de la buvette et construit des vestiaires. Un accord avait été passé entre la commune et l'association pour indemniser cette dernière. Ainsi, après plusieurs discussions et rencontres sur place, nous sommes tombés d'accord sur un montant de CHF 50'000.- comme indemnité pour les travaux effectués par l'association.

En ce qui concerne l'utilisation du terrain, celui-ci n'est pas aux normes pour la pratique du football. Nous avions pris contact avec les Knights, club de football américain qui s'était déclaré intéressé dans un premier temps, car il souhaitait avoir son propre terrain. Toutefois, il y a renoncé, après examen, la dimension du terrain ne répondant pas non plus aux besoins du football américain. En outre, l'éclairage n'est également plus aux normes.

Pour mettre le terrain aux normes, il faudrait prévoir de gros investissements. Cependant, nous devons d'abord faire l'état des lieux de nos infrastructures pour y voir plus clair. Nous reviendrons ensuite avec un rapport – je l'espère avant le printemps prochain – qui fera état de toutes les infrastructures dont nous disposons aujourd'hui.

Vous comprendrez bien que nous devrons faire des choix, comme nous venons de le dire largement. Il s'agit donc de prioriser les investissements et nous verrons ce qu'il est possible de faire avec ce terrain. Mais c'est effectivement un peu compliqué aujourd'hui d'imaginer quelque chose, en l'état, sur ce terrain. De plus, comme nous l'avons déjà évalué, l'agrandir coûterait très, très cher. Cependant, nous reviendrons sur la question de ce terrain, car nous n'allons évidemment pas non plus le laisser tomber, et nous verrons comment l'introduire dans notre dispositif sportif.

Culture, intégration et cohésion sociale

Service de la culture

M. Benoît Zumsteg intervient :

- J'ai une question concernant l'enveloppe quadriennale pour les expositions des musées. Tout d'abord, un grand merci au Secrétariat général du dicastère de nous avoir fourni, de manière simple et synthétique, une note sur l'enveloppe quadriennale des expositions temporaires et des musées pour les années 2018 à 2021.

Pour rappel, cette enveloppe permet au Conseil communal d'obtenir des crédits d'engagement supérieurs à sa compétence sur une période de 4 ans sans devoir demander l'autorisation du Législatif pour chaque projet. Nous constatons que, globalement, le Conseil communal a tenu ses budgets, et que le MEN n'a pas utilisé la totalité de son enveloppe, laquelle a été rajoutée – comme nous le savons – à l'enveloppe 2022-2025.

Le 11 décembre 2017, le Conseil général de l'ancienne Commune de Neuchâtel avait accepté le projet d'arrêté avec les termes exacts suivants, en prenant l'exemple de l'arrêté pour le Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, à l'art. 2 : « Le montant à disposition du Musée d'art et d'histoire est de CHF 1'188'000.- soit CHF 297'000.- par année ».

Dans la note que nous avons reçue vendredi sur le portail ECHO, il est écrit que le montant annuel est indicatif, alors que le terme *indicatif* n'est pas mentionné dans l'arrêté.

Notre question est la suivante : la formulation de l'arrêté ne semble pas permettre de reporter des montants d'une année à l'autre, par contre, nous

voyons clairement dans la note que des montants ont été reportés dans la période de 4 ans. Notre interprétation est qu'il n'est pas possible, selon l'arrêté, de reporter des montants non utilisés sur les années suivantes.

Quelle est l'interprétation du Conseil communal sur ces arrêtés qu'il a lui-même proposés ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Le principe même d'avoir une enveloppe quadriennale est précisément de pouvoir lisser les montants des expositions sur 4 ans. En effet, le rythme des expositions dépend de leur planification et les durées de création, de montage des expositions peuvent varier. De plus, une coordination s'établit entre les quatre musées et les expositions dépendent également des financements additionnels, obtenus auprès de partenaires privés ou institutionnels. Ainsi, le report possible d'une année à l'autre est l'essence même de l'enveloppe quadriennale.

Ce principe, depuis que ces enveloppes quadriennales ont été instituées, n'a jamais été remis en question par le Conseil communal, et encore moins par le Conseil général, puisqu'il offre précisément cette flexibilité de qualification des expositions.

Celles-ci peuvent avoir parfois une plus grande ampleur, parfois un peu moins. Cela permet ainsi un lissage sur 4 ans, sachant que l'on déclare, au départ, les moyens à disposition, et que l'on s'engage, à la fin, à respecter les montants. Vous le voyez d'ailleurs dans la dernière planification, nous avons même dépensé un peu moins, ce qui a permis à votre Conseil de reporter une partie sur la nouvelle enveloppe quadriennale.

Cela étant, est-ce que, formellement, s'agissant des termes, nous devrions vérifier que les choses soient dites de façon à être moins sujettes à caution, puisque vous semblez avoir des doutes sur l'interprétation ? En tout cas, en toute bonne foi, et avec tout le bon sens qui sied en regard de ce qui s'est fait ces dernières années, c'est sur cette base-là que l'on travaille, avec les services financiers, depuis une bonne quinzaine d'années, si ce n'est pas vingt ans.

Service de l'action sociale et de l'intégration professionnelle

M. Benoît Zumsteg intervient :

- J'ai une question sur l'intégration du fonds de solidarité dans le bilan de la commune. Il s'agit également d'un arrêté pris par les anciennes autorités de la Commune de Neuchâtel.

Dans l'entité « Guichet social », le Conseil communal a attribué CHF 411'000.- pour la création de ce fonds de solidarité. Ceci a créé une charge d'exploitation, alors qu'en même temps, le Conseil communal a prélevé CHF 416'000.- dans le même fonds, créant ainsi un revenu d'exploitation.

La différence représente donc un excédent de revenu de CHF 5'000.-, alors que le Conseil communal a expliqué en Commission financière et en sous-commission, que la différence représente les soutiens accordés.

Nos questions sont donc les suivantes :

- dans quel compte et dans quelle entité les soutiens véritablement payés – de l'ordre de CHF 5'000.-, si l'on tient compte de ce qui a été expliqué en Commission financière – sont-ils comptabilisés ?
- quel a été le mécanisme comptable permettant d'intégrer ce fonds au bilan de notre commune, qui crée un excédent de revenu – si on lit simplement les chiffres – alors que ce devrait être le contraire ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Le fonds de solidarité a été créé en 2020 par les anciennes autorités de la Ville de Neuchâtel, en rassemblant trois sources de financement provenant d'autres fonds existants. Le but de ce fonds est de venir en aide à des personnes ayant des besoins qui ne peuvent pas être couverts, ni par l'aide sociale usuelle ni par d'autres fonds privés. Cela vient ainsi en complément. Un règlement avait été adopté par le Conseil général. Il est donc en vigueur, et fixe, en principe, des montants maximums de CHF 500.- par bénéficiaire, des dérogations étant possibles.

Comme cela était indiqué dans le rapport, le Conseil communal, souhaitant un maximum de transparence, a intégré ce fonds dans la comptabilité de la Ville de Neuchâtel, ce qui n'était pas le cas des deux autres fonds auparavant.

Concernant les montants, CHF 4'789,30 ont été dépensés au titre de ce fonds en 2021 pour 9 bénéficiaires – on reste donc dans les CHF 500.- environ par bénéficiaire – ainsi que pour une organisation. Le fonds peut en effet venir en soutien à des individus ou, dans certains cas, à des groupes d'individus.

Le règlement prévoyant la possibilité de recevoir des dons, nous avons obtenu un don de CHF 1'000.- de la part d'une entreprise. Les dépenses brutes étant de CHF 5'789,30, on obtient ainsi une dépense nette de CHF 4'789,30.

Le détail de chaque opération n'apparaît pas dans les comptes, mais cela y figurera à l'avenir. En effet, suite à votre question, nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas le détail des mouvements dans les comptes, mais uniquement les opérations d'entrée et de sortie du compte de réserve qui figure au bilan. En outre, nous allons faire figurer le détail dans le rapport de gestion, car il s'agit d'une forme de subventions données à des individus ou à des groupes. Nous ferons ainsi pour avoir une lisibilité totale des montants dans le rapport de gestion.

Dans le rapport des comptes, si vous faites l'addition, il y a un différentiel : il y a donc eu une baisse nette et non pas une augmentation de CHF 4'789,30.

Investissements détaillés, placements

Néant.

L'examen détaillé étant terminé, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, annonce **une pause de 25 minutes** avant de passer au vote des arrêtés.

La séance reprend avec le vote des arrêtés :

Soumis au vote, **l'arrêté concernant l'utilisation du fonds des routes** est **accepté à l'unanimité.**

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la dissolution du syndicat CANEP** est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2021** est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT L'UTILISATION DU FONDS DES ROUTES

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un prélèvement de 212'535 francs est effectué au 31 décembre 2021 pour financer le programme d'entretien du domaine public (crédit 40085).

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	Le secrétaire,
Aurélie Widmer	Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LA DISSOLUTION DU SYNDICAT CANEP

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le Rapport du Comité de direction du Syndicat intercommunal CANEP, du 31 mars 2021,

Vu le Règlement général du Syndicat CANEP, du 4 janvier 1967, ainsi que son Règlement d'exploitation, du 3 décembre 1970,

Vu la Loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

L'arrêté de dissolution du Syndicat intercommunal CANEP (syndicat pour l'établissement d'un réseau de canalisations dans le cadre de l'épuration des eaux des anciennes communes d'Auvernier, de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux), du 21 avril 2021, est validé.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 13 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente, Aurélie Widmer

Le secrétaire, Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2021

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :

	Fr.
Charges d'exploitation	326'274'044
Revenus d'exploitation	-278'203'890
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	48'070'153
Charges financières	10'450'890
Revenus financiers	-39'013'037
Résultat provenant de financements (2)	-28'562'147
Résultat opérationnel (1+2)	**19'508'006**
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-18'605'667
Résultat extraordinaire (3)	-18'605'667
Résultat total, compte de résultat (1+2+3)	**902'339**

b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Dépenses brutes	34'389'932
Recettes	-5'958'147
Dépenses nettes	28'431'785

c) pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :

Dépenses brutes	581'777
Recettes	-2'930'696
Dépenses nettes	-2'348'919

d) Le bilan au 31 décembre 2021

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Art. 3

[1] Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

[2] Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 13 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	Le secrétaire,
Aurélie Widmer	Pierre-Yves Jeannin

DICASTÈRE DE LA CULTURE
22-008

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA DONATION FRANÇOIS DITESHEIM A LA VILLE DE NEUCHATEL EN FAVEUR DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE

Du 16 mai 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Par le présent rapport, notre Conseil souhaite soumettre à votre approbation la donation de 37 œuvres au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MahN).

En 2022, la galerie Ditesheim & Maffei Fine Art (galerie Ditesheim jusqu'en 2013) fêtera ses 50 ans d'activité à Neuchâtel. Pour marquer cet anniversaire, son fondateur, M. François Ditesheim, a décidé d'offrir à la Ville de Neuchâtel au travers du MahN un large choix de peintures et dessins de vingt-et-un artistes d'envergure nationale et internationale. L'importance de cet ensemble est indéniable. Il réunit des œuvres de premier plan d'artistes de la deuxième moitié du 20^{e} siècle, qui ont traversé une période historique particulièrement intense et dramatique, tout en révélant le rôle majeur de la galerie dans la diffusion de ces expressions artistiques. Par ce geste généreux, M. François Ditesheim tient à exprimer son attachement à la Ville de Neuchâtel dans laquelle il a œuvré durant 50 ans et à témoigner des relations professionnelles et amicales tissées avec le MahN depuis de nombreuses années. Hommage aux artistes, collectionneurs et collectionneuses et amateurs et amatrices

avec qui il a noué des relations intenses, cette donation est enfin le reflet du regard et du libre choix de M. François Ditesheim et de son rôle de « passeur ».

2. La galerie Ditesheim & Maffei Fine Art

Né à la Chaux-de-Fonds en 1938, M. François Ditesheim quitte l'entreprise familiale des montres Movado pour ouvrir en 1972 sa galerie d'art à Neuchâtel, au numéro 5 de la rue des Terreaux après un stage de quelques mois au Cabinet des estampes du Kunstmuseum de Bâle. Dès 1977, la galerie déjà spécialisée dans les arts graphiques promeut désormais également la peinture et la sculpture. Elle s'installe dès lors dans des locaux plus vastes, au numéro 8 de la rue du Château, où elle est toujours sise. En 1989, François Ditesheim étend son activité à Genève où il s'associe au célèbre marchand Jan Krugier, tout en maintenant de manière indépendante la galerie neuchâteloise. Les deux activités se complètent harmonieusement et le réseau des collectionneurs s'étend grâce à la participation aux foires d'art internationales de Bâle, Paris, Maastricht, Miami, Moscou et Seoul.

C'est en 2005 que Patrick Maffei rejoint la galerie et il en devient associé en 2013. La galerie devient dès lors la Galerie Ditesheim & Maffei Fine Art. A ce jour, elle compte 301 expositions à son actif.

La qualité et la variété des artistes valorisés tout au long des années ont été saluées en 2011 au Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds qui a consacré à François Ditesheim l'exposition « *Parcours d'un galeriste »,* conjointement à la publication du même nom conçue par le musicologue neuchâtelois Jean-Jacques Eigeldinger. À l'occasion de ses 50 ans d'activité, une importante exposition est prévue à la galerie dès le 9 septembre 2022 réunissant des œuvres pour la plupart inédites d'artistes de la galerie, encore actifs et actives. Une publication sera éditée à cette occasion, « *L'amour du métier »,* réunissant des témoignages de collectionneurs et collectionneuses, artistes, journalistes, poètes, historiens et historiennes d'art.

Irving Petlin (1934-2018), *Ensor à Jérusalem*, 1989, huile sur toile, 197 x 246 cm.

3. La donation

Une liste complète des 37 œuvres de la donation figure en annexe. L'acquisition et la constitution de cet ensemble sont clairement établies et conformes aux normes déontologiques des biens culturels.

Elle comprend des œuvres des vingt-et-un artistes différents nationaux et internationaux (deux femmes et dix-neuf hommes). Cette donation est caractérisée par les échanges féconds que M. François Ditesheim entretient avec chacun-e des artistes. Nombreux parmi ces artistes ont une renommée internationale, à l'instar de celles et ceux qui ont été au cœur de l'activité de la galerie, comme Geneviève Asse (1923-2021), Miklos Bokor (1927-2019), Rolf Iseli (1934), Zoran Music (1909-2005), Irving Petlin (1934-2018 américain), ou encore François Rouan (1943*).

Elle est en outre constituée de peintures et dessins de plusieurs techniques différentes, citons à titre d'exemple l'acrylique sur toile, l'aquarelle, l'huile sur toile, le fusain, le dessin à la plume ou encore le pastel.

Ces œuvres dont la plus ancienne date de 1976 (*Grosser Erdmann* de Rolf Iseli) et la plus récente de 2018 (*Territoire d'oubli* de Marcel Mathys) s'inscrivent parfaitement dans la politique d'acquisition de l'institution en

complétant en particulier l'ensemble important consacré à l'art du 20e siècle.

Soumises à la seule condition d'inaliénabilité et d'une valeur d'assurance totale estimée à CHF 1'016'000.-, les œuvres de la donation viendront enrichir de manière cohérente la collection de peinture et d'œuvres sur papier du MahN.

Le Musée prévoit de présenter par un accrochage une sélection de la donation au public à l'automne 2022. Elles pourront ensuite être régulièrement présentées en fonction des thématiques des expositions.

La donation n'est assortie d'aucune charge particulière. Le MahN s'engage bien entendu à conserver les 37 œuvres selon les normes professionnelles en vigueur: inventaire, mesures de conservation-restauration, conditionnement pour le dépôt et contrôles. La prime annuelle d'assurance à charge de la Ville ne sera pas modifiée avec cette donation, les œuvres concernées ne faisant individuellement pas partie des 10% des pièces les plus chères des musées.

Entreposé dans les réserves du MahN, l'ensemble occupe 13 m^2 (mobilier sur mesure inclus) et il sera à terme conservé au sein du pôle de conservation des collections muséales à Tivoli nord.

Marc-Antoine Fehr (1953*), *War time*, 2008, huile sur toile, 120 x 250 cm.

Zoran Music (1909-2005), *Figura grigia*, 1997, fusain et huile sur toile, 146 x 154 cm.

4. Conclusion

Très honoré et reconnaissant de pouvoir accueillir au Musée d'art et d'histoire une donation d'une telle envergure, le Conseil communal transmet ses vifs remerciements à M. François Ditesheim. En vertu du cadre légal en vigueur qui définit votre Autorité comme compétente pour l'acceptation des dons, le Conseil communal vous propose, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette donation en prenant acte de ce rapport et en adoptant l'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 16 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,	Le chancelier,
Thomas Facchinetti	Daniel Veuve

PROJET

ARRETE CONCERNANT LA DONATION FRANÇOIS DITESHEIM A LA VILLE DE NEUCHATEL EN FAVEUR DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE NEUCHATEL

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation de 37 œuvres faite par M. François Ditesheim à l'occasion des 50 ans de la galerie Ditesheim & Maffei Fine Art en faveur du musée d'art et d'histoire.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe : liste des œuvres de la donation Ditesheim

Artiste	Titre	Date	Technique	Dimensions (cm)	Valeur (CHF)
Geneviève Asse	Sans titre	1972	Huile sur toile	D : 40	25'000
Miklos Bokor	Sans titre	1988	Huile sur toile	130 x 162	30'000
Miklos Bokor	Lötschental	1986	Huile sur toile	120 x 120	25'000
Miklos Bokor	Multitude	1996	Huile sur toile	203 x 305	75'000
Giulio Camagni	W 06	2006	Pigments, cendres et médium acrylique sur toile	100 x 130	12'000
Jorge Castillo	Manos sobre una mesa	1998	Acrylique sur toile	162 x 130	45'000
Frédéric Clot	Les Cookies d'Orient II	2007	Huile et résine sur toile	155 x 215	15'000
Marc-Antoine Fehr	War Time	2008	Huile sur toile	120 x 250	30'000
Marc-Antoine Fehr	Autoportrait à ceigne Cerdon	2008	huile sur toile	130 x 160	27'000
Giuseppe Gavazzi	Maternité	1985	Terre cuite polychrome	100 x 80	20'000
Michel Haas	Jazz	1983	Charbon sur papier	111 x 107	10'000
Michel Haas	Les Mexicains	2001	Technique mixte	117 x 61	15'000
Béatrice Helg	Espace lumière V	1998	Ilfochrome	79,9 x 85, 7	9'000
Béatrice Helg	Esprit froissé XII	2000	Ilfochrome	100 x 117,3	12'000

Artiste	Titre	Date	Technique	Dimensions (cm)	Valeur (CHF)
Fred-André Holzer	Polyptique – ensemble de 7 aquarelles		Aquarelle	80 x 58	20’000
Rolf Iseli	Steinfrau – (In sich ruhend)	2007	Gouache, fusain, pointe sèche (épreuve unique)	185 x 112	45’000
Rolf Iseli	Grosser Erdmann	1976	Terre, fusain, cendre, gouache	153 x 140	40’000
Rolf Iseli	Tryptichon I, II, III Javea	1994	Terre, gouache, acrylique	70 x 300	60’000
Yuri Kuper	Equerre (en brun)	1991	Eau-forte	110 x 224	8’500
Yuri Kuper	Equerre (en gris)	1991	Eau-forte	110 x 224	8’500
Jean Lecoultre	Réplique 9	1992	Huile et collage sur toile	146 x 114	15’000
Raymond L’Epée	Le peintre et son modèle	1985	Huile sur toile	200 x 300	35’000
Marcel Mathys	Territoire d’oubli	2018	Huile sur panneau	110 x 130	6’000
Zoran Music	Autoportrait les jambes croisées (12.III.93)	1993	Dessin à la plume	48 x 33	12’000
Zoran Music	Autoportrait les jambes croisées (20.IV.93)	1993	Dessin à la plume	48 x 33	12’000
Zoran Music	Figura grigia	1997	Fusain et huile sur toile	146 x 154	85’000
Zoran Music	Punta della Dogana	1982	Huile sur toile	46 x 65	55’000
Olivier O. Olivier	Au doigt et à l’œil	2007	Fusain	195 x 130	15’000

Artiste	Titre	Date	Technique	Dimensions (cm)	Valeur (CHF)
Olivier O. Olivier	Le miroir	2007	Fusain	183,5 x 130	15'000
Irving Petlin	Ensor à Jérusalem	1989	Huile sur toile	157 x 246	70'000
Irving Petlin	Bianca (The Carriage) n.9	1991	Pastel	80 x 60	15'000
Irving Petlin	The Angel, The street n16	1991	Pastel	63 x 49	15'000
François Rouan	Mappe, rose d'huîtres, coquilles et corps marins	2004-2005	Peinture à la cire sur toile	185 x 152	100'000
Pierre Skira	Nature morte au chiffon rouge	1987	Pastel	80 x 60	9'500
Pierre Skira	Nature morte à la bouteille bleue	1987	Pastel	80 x 60	9'500
Laurent Wolf	Sans titre	1979-1980	Huile sur toile	97 x 130	9'500
Laurent Wolf	Sans titre	1979-1980	Huile sur toile	6 x 60	7'500

22-008

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la donation François Ditesheim à la Ville de Neuchâtel en faveur du Musée d'art et d'histoire

Mme Julie Courcier Delafontaine, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- J'ai eu à relever des positions du groupe socialiste plus compliquées, il faut bien le dire.

Notre message, ici, est on ne peut plus simple, il se résume en un mot : MERCI !

J'aurais pu m'arrêter là pour faire bref et parce que c'est bien le cœur de notre message. Mais, d'une part, la concision n'est pas la qualité première des politiques et, surtout, cela aurait un peu manqué d'envergure pour marquer cette donation.

Cinquante ans d'amour de l'art pictural, cinquante ans au service des artistes : depuis un demi-siècle, la galerie Ditesheim est un repère dans la ville, depuis 1972, un point de fuite dans la montée du château.

A titre personnel, ce doit être la première galerie d'art dans laquelle je suis entrée, pré-adolescente, appelée par de grands dessins aux couleurs terreuses qui, à la fois, m'attiraient, m'intriguaient, m'interrogeaient. Je ne saurais dire quel artiste était à l'honneur ce jour-là, mais je suis presque sûre que celui-ci a dû y être exposé plusieurs fois depuis lors.

Car François Ditesheim est un fidèle : fidèle aux artistes qu'il suit et dont il accompagne les parcours, fidèle à ses racines familiales chaux-de-fonnières – il a fait don d'une très belle collection au Musée des beaux-arts, il y a quelques années – et fidèle à la Ville de Neuchâtel, qu'il aurait pu abandonner maintes fois au vu de sa renommée internationale, mais où il a pourtant toujours maintenu son activité.

Dans un marché de l'art parfois plus attiré par les coups médiatiques, et dans lequel les artistes sont vus comme des investissements financiers et des objets de gargarismes un peu snobs, la galerie Ditesheim & Maffei garde une intégrité et une rigueur toutes neuchâteloises.

C'est un honneur pour notre Ville de recevoir aujourd'hui ces 37 œuvres symboliques de l'activité de cette galerie historique. Une collection à la fois variée et homogène qui sera, nous l'espérons, présentée un jour dans son intégralité à la population. D'ici là, nous sommes rassurés de savoir qu'elle trouvera un abri sûr dans notre prochain tout nouveau pôle muséal.

Au nom du groupe socialiste, je remercie la galerie Ditesheim & Maffei pour cette donation.

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral est très reconnaissant du geste généreux de M. François Ditesheim, galeriste emblématique de notre ville. Notre groupe profite de cette occasion pour féliciter d'ores et déjà la galerie Ditesheim & Maffei Fine Art pour son jubilé de 50 ans d'existence célébré cette année.

Nous trouvons très réjouissant que le public puisse admirer une partie des œuvres lors de l'accrochage prévu au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel cet automne, et lors de futures expositions. Le musée se voit ainsi enrichi dans son patrimoine culturel, composante importante de l'attractivité de notre ville.

Le groupe vert'libéral acceptera le rapport à l'unanimité et avec une reconnaissance particulière envers M. Ditesheim.

M. Jules Aubert, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- *« L'art, qui exprime la vie, est mystérieux comme elle. Il échappe, comme elle, à toute formule. Mais le besoin de le définir nous poursuit, parce qu'il se mêle à toutes les heures de notre existence habituelle pour en magnifier les aspects par ses formes les plus élevées ou les déshonorer par ses formes les plus déchues. Quelle que soit notre répugnance à faire l'effort d'écouter et de regarder, il nous est impossible de ne pas entendre et de ne pas voir, il nous est impossible de renoncer tout à fait à nous faire une opinion quelconque sur le monde des apparences dont l'art a précisément la mission de nous révéler le sens. »*

C'est par ces mots qu'Elie Faure introduit son œuvre majeure, *Histoire de l'art*. Cet extrait caractérise avec finesse la place prépondérante d'un univers dont nous ne conscientisons pas toujours la présence constante. Le panel iconographique que M. François Ditesheim a la grande

générosité d'offrir à notre commune constitue un ensemble qui témoigne de l'amplitude infinie des formes d'art et de créativité.

Cette collection reflète une époque qui proclame aussi bien ce que l'homme a fait de grand et de beau que ce qu'il a fait de petit et de laid. Piquez, ici ou là, quelques biographies, au hasard, des artistes représentés dans cette donation. Vous y découvrirez des résistants, des déportés, victimes des pires régimes du siècle dernier. Vous y découvrirez aussi des hommes et des femmes de convictions, habités par une humanité profonde et capables d'une résilience qui exhorte à une réconciliation globale.

L'art est un appel à la communion. Il est bon de se rappeler ponctuellement que cette alliance ne peut prendre corps que dans le travail d'une conscience collective qui s'emploie à tisser des liens partout où il est possible de le faire. L'art nous offre un langage universel, peut-être le seul susceptible d'exprimer les murmures, les rumeurs ou les tressaillements. Profitons donc de cette occasion qui nous est offerte par M. Ditesheim pour réaffirmer des valeurs de solidarité et de bienveillance entre tous.

Vous l'aurez compris, notre groupe ne peut que se réjouir du rapport qui lui est soumis et remercie chaleureusement M. François Ditesheim de l'extraordinaire cadeau qu'il fait à notre collectivité. Cette collection consacre le travail d'exception déployé par notre mécène pendant des années, afin de permettre aux artistes comme aux amateurs d'art de se rencontrer. La galerie, établie depuis 50 ans dans cette ville, constitue une interface formidable aussi bien pour les profanes que pour les spécialistes.

Ainsi, notre groupe témoigne sa reconnaissance à M. Ditesheim et le remercie, aussi bien pour les nombreux ponts qu'il a bâtis entre les gens tout au long de sa carrière que pour le cadeau inestimable qu'il offre aujourd'hui à la Ville de Neuchâtel. Le groupe PLR prendra acte avec enthousiasme de ce rapport.

M. Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Tout a déjà été dit. Le groupe VertsPopSol accepte volontiers la donation de 37 œuvres d'art par M. Ditesheim en faveur du MAHN et remercie chaleureusement le généreux donateur.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Pour une fois, il ne reste plus au Conseil communal qu'à s'associer très chaleureusement à la gratitude exprimée par tous les groupes, et à l'honneur que nous fait M. Ditesheim en offrant cette collection

– effectivement tout à fait prestigieuse – en faveur du Musée d'art et d'histoire.

La qualité, l'enthousiasme et la profondeur des propos entendus à l'instant font que je préfère me taire et laisser résonner la portée de ceux-ci longtemps encore dans cette salle. Que M. Ditesheim puisse les recevoir le plus vite possible par les extraits du procès-verbal, pour rester plus prosaïque dans cet éloge plein de poésie qui vient d'être fait.

Je vous remercie d'accepter cette donation.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, relève que l'entrée en matière n'a pas été combattue et propose de passer au vote de **l'arrêté concernant la donation François Ditesheim à la Ville de Neuchâtel en faveur du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel,** lequel est **accepté à l'unanimité.**

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ CONCERNANT LA DONATION FRANÇOIS DITESHEIM À LA VILLE DE NEUCHÂTEL EN FAVEUR DU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE NEUCHÂTEL

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation de 37 œuvres faite par M. François Ditesheim à l'occasion des 50 ans de la galerie Ditesheim & Maffei Fine Art en faveur du Musée d'art et d'histoire.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	Le secrétaire,
Aurélie Widmer	Pierre-Yves Jeannin

22-611

Interpellation du groupe vert'libéral intitulée « Parc aquatique flottant au large de la ville de Neuchâtel : quelles conséquences pour la commune ? »

En voici le texte :

Selon un article publié dans Arcinfo du 9 mars 2022, il est prévu d'autoriser l'installation par une entreprise privée d'un parc aquatique flottant de 1'300 m^2 au large de la ville de Neuchâtel permettant d'accueillir jusqu'à 25'000 personnes sur une durée de trois mois. Dans un article d'Arcinfo publié le 7 avril 2022, il est en outre mentionné que la Ville de Neuchâtel étudie la possibilité d'étendre la mission des garde-bains des piscines pour y inclure également la sécurité des baigneurs présents dans le parc.

Selon notre information, mis à part pour l'exposition nationale de 2002, une autorisation pour une plate-forme d'une telle dimension pendant toute la période estivale n'a jamais été accordée auparavant. Une structure d'une telle envergure aura forcément un impact paysager non négligeable. Surtout si celle-ci est visible pendant toute la saison estivale, durant laquelle nos concitoyens et concitoyennes aiment profiter du bord du lac et de son dégagement. Si l'impact paysager est peut-être le moins mauvais par l'emplacement envisagé, il n'en demeure pas moins que l'accès à une telle structure pourrait poser un certain nombre de défis et une telle installation susciter différentes questions.

- Comme il s'agit de l'utilisation du lac, est-ce bien le canton qui a autorisé l'implantation du parc aquatique flottant ? La commune a-t-elle été associée à cette décision et, le cas échéant, de quelle manière ?
- A la lecture de l'article d'Arcinfo du 7 avril 2022, nous comprenons que trois oppositions ont été déposées dans le cadre de la mise à

l'enquête : de qui émanent-elles et quels sont les arguments invoqués ?

- Quelles mesures seront-elles prises pour ne pas subir un afflux de trafic en lien avec l'activité et comment l'accès à ce parc sera-t-il géré ?
- Est-ce que l'intégration paysagère a été prise en compte dans le choix de l'emplacement ?
- Quelle forme la collaboration entre l'entreprise privée et la commune notamment en lien avec la surveillance des baigneurs va-t-elle prendre et comment s'assurer que la responsabilité de la commune ne soit pas engagée en cas d'accident ? Est-ce qu'un cahier des charges a été établi avec le promoteur afin de régler cette question, ainsi que celle de l'accès ? Ou est-ce que la commune devra engager des gardes-bains supplémentaires et participer financièrement au projet ?
- Finalement perçoit-elle un émolument pour l'utilisation de l'endroit ? Respectivement quel bilan financier peut-on attendre de ce projet ?

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, auteure de l'interpellation, déclare :

- Je serai très brève : je crois que tout le monde a pu prendre connaissance de ce texte et des différentes questions qui sont posées, et nous attendons avec plaisir la réponse du Conseil communal.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Le lac est un des marqueurs paysagers les plus forts de notre ville, ainsi qu'un écosystème naturel d'une grande richesse. Nous comprenons donc les inquiétudes que peut susciter l'implantation d'un parc aquatique devant les piscines du Nid-du-Crô, et qui sont reprises dans l'interpellation du groupe vert'libéral.

L'octroi d'un permis de construire sur le lac – et donc hors zone à bâtir – nécessite l'obtention d'une dérogation qui est de la compétence du Canton et non pas de la Commune. Le Canton, la Ville de Neuchâtel et d'autres communes du Littoral se sont néanmoins concertés en amont il y a plusieurs mois, afin de définir des zones qui permettraient de répondre à ce type de demande d'activités de loisirs sur le lac, ceci pour autant que les aspects environnementaux, paysagers et urbanistiques soient traités avec toute l'attention nécessaire.

Pour répondre à la première question de l'interpellation, de manière générale, toute construction doit faire l'objet d'un permis de construire. Dans la mesure où la construction est située sur le lac, soit hors de la zone

à bâtir, elle nécessite une dérogation cantonale au sens de l'art. 24 de la loi sur l'aménagement du territoire. Par conséquent, le Canton est compétent pour traiter les oppositions et recueillir les préavis concernés durant la phase d'instruction, ainsi que pour octroyer l'éventuelle dérogation.

Actuellement, la demande de permis de construire portant sur le parc aquatique est en cours d'instruction auprès du Département cantonal du développement territorial et de l'environnement. A ce jour, aucune autorisation n'a donc été délivrée pour la construction du parc aquatique sur le lac. De plus, des oppositions ont également été déposées.

Pour répondre à la deuxième question de l'interpellation, nous rappelons que les autorités ne bénéficient pas d'une base légale leur permettant de communiquer le nom des opposants. En application des règles sur la protection des données personnelles des opposants, il n'est dès lors pas possible de vous renseigner sur ce point.

Par contre, nous pouvons vous dire que des négociations sont en cours entre le porteur de projet et certains opposants concernant l'impact environnemental du projet de parc aquatique sur cette zone de notre lac, notamment concernant l'impact de la construction sur la pêche, ainsi que la faune, la flore et le paysage.

Par ailleurs, des séances de conciliation formelles ont d'ores et déjà eu lieu entre opposants et porteur de projet, sans permettre, pour l'heure, un retrait de toutes les oppositions. La procédure administrative suit donc son cours, mais au vu des délais de traitement, il semble peu probable que ce projet puisse voir le jour déjà cet été. Dans tous les cas, des études d'impact environnemental seront exigées, afin d'offrir une garantie écologique indispensable à la réalisation de ce projet.

En réponse à la troisième question, concernant notamment le trafic, il est à relever que l'installation prendrait place dans le périmètre de la piscine du Nid-du-Crô, et ce n'est pas un hasard. L'accès à cette infrastructure est dimensionné pour accueillir des flux importants pendant la belle saison – soit jusqu'à 4'000 visiteurs quotidiens – grâce à une bonne desserte de tous les modes de transport. L'accès est en effet possible à pied, à vélo, – notamment par les rives – en bus – grâce aux arrêts *Piscines* et *Saars 55*, desservis par les lignes 121 et 101 – et en voiture, avec le parking de la piscine, disposant de 337 places, à proximité directe de la jonction autoroutière. Nous pensons d'ailleurs que les principaux visiteurs de la piscine seront aussi ceux du parc aquatique, et que nous ne devrions pas être confrontés à des problématiques de trafic à cet endroit bien desservi de notre ville.

Concernant la quatrième question, et comme déjà évoqué, le Canton, la Ville et certaines communes du Littoral se sont concertés bien en amont de ce projet, pour définir des emplacements qui se prêteraient le mieux à ces activités aquatiques. Cette réflexion a été rendue nécessaire pour éviter des activités trop nombreuses de ce type et, surtout, pour limiter les impacts paysagers et environnementaux, ainsi que les problématiques en termes d'accessibilité. En ce sens, deux sites potentiels ont été retenus entre la Ville et le Canton de Neuchâtel : devant les piscines du Nid-du-Crô et devant l'usine de Philip Morris, proche de la piscine de Serrières. Encore une fois, toujours sous réserve des impacts environnementaux des projets qui pourraient être déposés.

Pour répondre à la cinquième question, concernant la collaboration entre l'entreprise privée et la commune, si un permis devait être délivré – car répondant à toutes les conditions évoquées précédemment – un contrat devrait être conclu ensuite entre la Ville de Neuchâtel et le requérant. Les questions de la responsabilité et de l'accès y seraient évidemment traitées de manière précise et, en tous les cas, la norme relative à la surveillance des piscines et des bains publics du 30 mars 2016, émise par l'Association des piscines romandes et tessinoises, devrait être respectée.

Sur le principe, la surveillance de la zone du lac autorisée à la baignade devant les piscines du Nid-du-Crô est assurée chaque année par les garde-bains de la Ville. La surveillance de la structure gonflable, en tant que telle, serait de la responsabilité de l'exploitant. Toutefois, des synergies avec notre personnel en charge de la gestion des entrées de la piscine et les garde-bains pourraient évidemment être discutées.

Finalement, concernant la dernière question, aucun émolument ne devrait être perçu par la commune. La construction étant projetée sur le lac – soit sur le domaine public cantonal – une concession serait octroyée au requérant directement par le Canton. C'est donc le Canton qui toucherait un émolument.

Cependant, nous pensons que ce projet pourrait renforcer l'attractivité des piscines du Nid-du-Crô, notamment pendant la période estivale, et pourrait générer une augmentation des entrées pour la Ville. Encore une fois, nous estimons que cette augmentation est gérable par rapport aux infrastructures en place aujourd'hui et aux dessertes des transports publics et des pistes cyclables.

J'arrive ainsi au bout des différentes questions de l'interpellation. J'espère y avoir répondu à satisfaction et que ces éléments vous auront permis de mieux comprendre la situation.

A la question de la présidente, Mme Aurélie Widmer, demandant si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Conseil communal, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** répond :

- Merci pour les réponses données. L'indice de satisfaction est moyen, et je demande l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion n'étant pas combattue, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** poursuit :

- Merci pour ces réponses, que je qualifierai de tout à fait factuelles à l'heure où nous parlons. Néanmoins, l'origine de cette interpellation avait pour but non seulement de sensibiliser, mais d'avoir également des réponses ou des indications quant à la volonté des autorités et du Conseil communal.

Premièrement, s'agissant de la mobilité, nous avons en tout cas de grands doutes sur le fait que tout sera géré dans les meilleures conditions possibles. Je dirais que les piscines, dans leurs belles années – c'est-à-dire sans considérer les deux dernières – font déjà front à un afflux de véhicules assez énorme, et la ligne 121 ne circule pas le dimanche. Ainsi, alors que les conditions ne sont déjà pas toujours idéales, il est possible d'imaginer que la présence d'une telle structure attirerait davantage de personnes, et surtout des personnes qui ne viendraient que pour le parc et les piscines et qui repartiraient chez elles ensuite.

Nous avons donc quand même un certain nombre d'inquiétudes, et nous nous demandons s'il est vraiment sage de considérer qu'il n'y a aucune mesure à prendre au niveau de la mobilité.

Le deuxième point concerne plutôt la position de la Ville, à savoir ce que vise la Ville en s'associant à cette installation. Pour l'instant, nous n'avons que des réponses sommaires sur un éventuel contrat avec l'exploitant et sur ce qu'il pourrait contenir. On imagine bien, en effet, qu'en faisant appel aux entrées des piscines actuelles et au personnel de garde des bains, il y aurait aussi une contrepartie pour la Ville.

J'ai compris qu'il s'agissait d'une décision cantonale. Il n'a pas été tout à fait dit si la Ville était consultée et si elle était tout à fait favorable à ce projet. D'autre part, nous nous interrogeons si un tel projet, même en termes d'attractivité touristique, est vraiment ce que l'on peut souhaiter pour la ville de Neuchâtel.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Je comprends vos craintes, qui sont tout à fait légitimes et que nous devons entendre, mais surtout que nous devrions pouvoir gérer si ce projet devait se réaliser.

Si ces deux endroits ont été définis avec le Canton, c'est justement parce qu'ils ont été analysés sous l'angle des parkings, pour les voitures et les deux-roues, mais aussi en termes d'accessibilité pour la mobilité douce. Ce n'est pas pour rien que ces deux zones ont été choisies, plutôt que les Jeunes-Rives, par exemple.

La Ville n'est pas impliquée, étant donné que la responsabilité incombe au Canton. Néanmoins, en tant que territoire concerné, la Ville prend part aux conciliations. Nous nous mettons aussi autour de la table pour entendre les craintes des uns et des autres et, surtout, pour pouvoir trouver des solutions par rapport à celles-ci.

Ce que je peux déjà dire aujourd'hui, c'est que des solutions tout à fait adéquates ont été trouvées avec le porteur du projet, même si je ne peux pas nommer les opposants. Toutefois, certains opposants, notamment en lien avec l'environnement, ont donné des interviews dans les médias. Les oppositions sont donc prêtes à être retirées, notamment par certaines associations de défense de l'environnement, parce que les réponses adéquates ont été données, même si nous devons, année après année – dans le cas où cela devait perdurer plusieurs étés – faire des analyses environnementales quant aux éventuels futurs impacts qui pourraient être constatés.

Ceci serait évidemment inscrit dans le contrat – qui n'est pas encore établi, mais qui pourrait l'être à futur – tout comme la problématique de la mobilité. Si nous devions voir un gros afflux de personnes venant avec des voitures, que nos parkings devaient être saturés et que notre ville devait être submergée de voitures le samedi ou le dimanche, il faudrait bien sûr que nous trouvions des solutions avec le porteur du projet. Ce sont déjà des choses que nous discutons avec lui.

Le Conseil communal soutient l'attractivité de la piscine et ce projet, mais ne pense pas que celui-ci apporterait tant de problématiques que cela. Cependant, il faut le vivre pour en être sûr. Il faut donc évidemment obtenir des garanties de la part du porteur du projet.

Nous n'allons évidemment pas établir un contrat si le porteur du projet ne peut pas faire retirer les oppositions. Et il pourrait aussi tout à coup l'abandonner. Nous attendons donc que les choses se fassent pas à pas. Cependant, le porteur du projet est quelqu'un d'extrêmement sérieux. Il

n'a peut-être pas réalisé qu'il devait aborder les choses d'une certaine manière pour amener son projet, notamment discuter en amont avec ces associations, avec certains riverains ou certains pêcheurs, comme évoqué dans les médias.

En tous les cas, les procédures de conciliation actuelles sont de bonne tenue, avec une bonne écoute, beaucoup de collaboration, et je ne serais pas étonnée que nous arrivions à trouver des solutions pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation n° 22-611 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

22-601

Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « En finir avec la publicité commerciale en centre-ville ? »

En voici le texte :

Nous avons remarqué la présence de nombreux panneaux publicitaires dans la zone pourtant définie comme « tissu urbain historique sans affichage publicitaire », cf. rapport du Conseil communal 20-028. Sans être exhaustifs-ves, nous pouvons citer des panneaux à la rue de l'Ecluse à côté du Funiculaire ; sur l'Avenue de la Gare entre la rue Louis-Favre et les voies de chemin de fer ; sur le collège des Terreaux côté rue des Terreaux ; le long du parking de la Place Numa-Droz ; et sur le mur de la rue du Pommier situé au début de la rue de l'Evole. Ainsi, la Ville semble continuer de laisser perdurer un état de fait contraire au plan directeur d'affichage de 1998.

Lors de la discussion du rapport 20-028 le Conseil communal avait relativisé la situation en affirmant qu'il y avait « quelques entorses […], des affiches commerciales, à certains moments, dans certains endroits […] cela échappe parfois à la vigilance des services en charge. ». Or, un regard attentif depuis lors permet d'attester qu'une écrasante majorité de ces panneaux ont été recouverts de publicité commerciale, hors de tout cadre légal et que, par conséquent, malgré l'affirmation du Conseil communal, ce point n'a toujours pas été corrigé.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Comment le Conseil communal explique-t-il le décalage entre « quelques entorses » évoquées et la réalité ?
- Plus généralement, comment le Conseil communal explique-t-il la présence de panneaux publicitaires dans une zone où l'affichage publicitaire commercial est pourtant interdit ?

- Comment le Conseil communal a-t-il l'intention d'agir afin de mettre un terme à cette situation ?
- Qu'en est-il de la situation dans les centres historiques des communes récemment fusionnées ?

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Vu la liste des objets qui restent encore à traiter, et afin d'éviter de transmettre à notre futur président une liste longue comme un jour sans pain, je vous propose de traiter encore l'interpellation n° 22-601, déposée le 25 janvier 2022 et inscrite pour la première fois à l'ordre du jour du 7 février.

M. François Chédel, auteur de l'interpellation, développe :

- Depuis plus d'un an et notre dernier débat sur la publicité commerciale dans l'espace public, la situation n'a pas évolué.

Le tissu urbain historique de Neuchâtel, comme indiqué dans le rapport n° 20-028, est constellé d'affiches promouvant toutes sortes de produits commerciaux, cela en dehors de tout cadre légal, puisque le plan directeur d'affichage, établi en 1998, exclut la publicité commerciale dans ledit tissu urbain historique.

Vous trouverez d'ailleurs le plan de cet espace en page 13 du rapport n° 20-028, et on peut citer, à toutes fins utiles, quelques exemples observés au cours de ces derniers mois :

- en novembre 2020 – sauf erreur le jour même de la discussion sur le rapport précité – une pub pour le Black Friday sur la rue de l'Evole,
- en février 2021, une marque de voiture de luxe et deux grandes surfaces sur la place Numa-Droz,
- et en avril 2021, un opérateur téléphonique sur la rue des Terreaux.

Bref. La liste complète nous occuperait jusqu'à tard dans la nuit. Mais, quoi qu'il en soit, ces affichages ne respectent pas le cadre établi par ledit plan directeur.

Sur un corps humain, les hanches – composées notamment de l'os iliaque et du sacrum – constituent l'articulation centrale, indispensable à l'équilibre et à la mobilité de tout le corps. Dans une commune, ce rôle peut être joué par l'espace public, lieu de rencontre, d'expression artistique ou politique, de déplacement ou de délassement, soit un espace nécessaire à la création du lien social, source d'équilibre pour une cité.

L'affichage commercial nous vole du temps de cerveau disponible dans l'espoir d'augmenter les profits, principalement de grandes entreprises. En

effet, on voit bien plus souvent des publicités pour des voitures écocidaires ou des assurances maladie privées qui accumulent des réserves indécentes sur notre dos, que des publicités pour des PME locales, malgré les exclamations incantatoires de la droite bourgeoise et nos PME, à chaque fois qu'il s'agit, en vérité, de défendre les intérêts du capital.

Bref. Tout espace public libéré de la pub offre une attractivité et une convivialité plus grandes pour ses habitant-e-s.

Cette interpellation ne permettra certes pas d'empêcher le surendettement ou la surconsommation, mais si, à notre échelle, on peut déjà rendre effective une interdiction de la publicité dans certaines zones de la ville, c'est déjà ça de pris.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Comment le Conseil communal explique-t-il le décalage entre, je cite, « quelques entorses » évoquées dans le rapport n° 20-028, et la réalité ?
- Plus généralement, comment le Conseil communal explique-t-il la présence de panneaux publicitaires dans une zone où l'affichage publicitaire commercial est pourtant interdit ?
- Comment le Conseil communal a-t-il l'intention d'agir afin de mettre un terme à cette situation ?
- Qu'en est-il de la situation dans les centres historiques des communes récemment fusionnées ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Monsieur l'interpellateur, vous avez largement raison. Vous avez largement raison et votre interpellation a d'ailleurs été fort utile, car elle nous a permis de réfléchir et de chercher un petit peu plus loin l'origine des entorses que vous mentionnez. Ceci pour constater qu'en fait, le plan directeur auquel nous nous référions n'a de force que pour le Conseil communal lui-même, pour la Ville elle-même, mais l'affichage qui se trouve sur domaine privé n'est pas touché directement par ce plan directeur.

D'autre part, l'historique fait que des autorisations ont été délivrées durant de nombreuses années avec sans doute, parfois, une entorse au plan directeur. Par exemple, nous pensions que, la place Numa-Droz allant être prochainement requalifiée, les panneaux allaient de toute façon être retirés. Mais la concession avait déjà été donnée et ce n'est pas considéré comme faisant partie des zones d'exclusion.

Bref, il y a toute une somme de décisions partielles qui nous paraissaient avoir un certain sens et qui dérogeaient, alors que d'autres n'étaient pas dans le périmètre du plan directeur. Ce n'est pas bien, mais c'est historiquement ainsi.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, lors de la précédente législature, s'était engagé à modifier fondamentalement les règles du jeu. Les autorités des communes parties à la fusion avaient aussi été consultées pour inverser complètement la proportion de l'affichage commercial au profit de l'affichage d'utilité publique – c'est-à-dire pour réduire l'affichage commercial – également dans les centres historiques des localités de Valangin, Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Et nous travaillons maintenant à étendre la mesure également au périmètre des écoles et du bord du lac.

Nous faisons ce que nous avons dit vouloir faire en 2020 dans le rapport, nous mettons les choses en place pour qu'elles se réalisent. Nous avons lancé un appel d'offres pour les concessions d'affichage, dans lequel nous avons clairement indiqué les zones d'exclusion, et le processus est à bout touchant. Le but est d'arriver à beaucoup plus de cohérence et de supprimer toutes ces entorses.

Parmi les quelques exemples qui ont été donnés, je peux déjà vous dire que les deux panneaux à la rue de l'Ecluse vont être purement et simplement supprimés, car ils ne sont de toute façon pas conformes aux normes de la loi sur la circulation routière. Il en est de même de ceux qui se trouvent à l'avenue de la Gare, entre la rue Louis-Favre et les voies de chemin de fer, et de ceux situés au collège des Terreaux et côté rue des Terreaux. Il y a un certain nombre d'endroits où les panneaux devraient être de toute façon retirés.

Cependant, de manière générale, nous entendons agir avec la nouvelle concession. Parallèlement, nous allons revoir le plan directeur de l'affichage, qui est un des instruments, mais nous allons surtout nous doter d'un règlement – et il faut bien reconnaître que votre interpellation nous en a clairement fait la démonstration – qui nous donne la base légale pour agir également sur le domaine privé, ce que nous n'avions pas jusqu'à présent. Cela nous permettra d'avoir une influence complète tant sur le domaine privé que sur le domaine public communal.

Nous allons donc faire ce qui avait été convenu, c'est en cours. La concession va être renouvelée et, comme je l'ai dit, nous sommes à bout touchant. Au 1er janvier 2023, une nouvelle concession sera en vigueur sur le nouveau territoire de la commune fusionnée, avec des règles d'affichage uniformes qui correspondent à la volonté politique exprimée au Conseil général, et que le Conseil communal partage aussi, puisqu'il les a proposées.

Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur l'interpellateur, en guise de remerciements pour votre vigilance et pour l'aiguillon fort utile que votre interpellation a constitué pour le Conseil communal.

A la question de la présidente, Mme Aurélie Widmer, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. François Chédel** remercie et confirme que la réponse lui convient.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, **l'interpellation n° 22-601 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour**.

La séance est levée à 20h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,	Le secrétaire,
Aurélie Widmer	Pierre-Yves Jeannin

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière